

**REGROUPEMENT  
QUÉBÉCOIS DE  
LA DANSE**



**POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE  
du Regroupement québécois de la danse  
pour le secteur de la danse professionnelle au Québec**



## 1. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE

En avril 2005, le Regroupement québécois de la danse (RQD) se dotait d'une *Politique de formation continue* afin d'appuyer son engagement envers l'amélioration des compétences des artistes et des travailleurs culturels en danse. Depuis, les actions menées par le RQD en formation continue se sont diversifiées en tenant compte, notamment, des grands enjeux de développement et des besoins de formation de la main-d'œuvre du secteur de la danse au Québec tels qu'identifiés lors des Grands Chantiers de la danse et traduits sous forme de stratégies, de moyens et d'actions dans le *Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021*, à l'issue des Seconds États généraux de la danse d'avril 2009.

## 2. PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

Le **Regroupement québécois de la danse** est un organisme à but non lucratif qui réunit sur un même pied interprètes, chorégraphes, enseignants, chercheurs, répétiteurs, travailleurs culturels, concepteurs, diffuseurs, compagnies de création, écoles de formation et organismes de services. Fondé en 1984 sur la nécessité de doter la danse québécoise d'une voix commune, le RQD travaille au développement de la danse dans ses multiples composantes et contribue activement à la reconnaissance des conditions d'exercice de cet art d'exigence. Initiateur de projets basés sur la concertation et les interventions à longue portée, dont le *Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021*, le RQD s'est taillé une réputation de chef de file sur la scène nationale et internationale.

Ses actions s'appuient sur cinq orientations stratégiques.

1. La **vie associative** : Nourrir et renforcer la vie associative
2. L'**avancement professionnel et disciplinaire** : S'affirmer comme un carrefour de ressources professionnelles en danse
3. La **concertation** et la **représentation** : Se servir du *Plan directeur* pour renforcer les actions en représentation et en concertation
4. La **valorisation de la discipline** : Contribuer à une visibilité et une notoriété plus importantes de la danse dans les différentes sphères de la société
5. La **consolidation organisationnelle** : Avoir les moyens nécessaires à la pleine réalisation du plan stratégique

Le RQD intervient en développement professionnel depuis 1994, avec la création du *Programme de soutien à l'entraînement des interprètes en danse*. Depuis, son engagement dans le maintien et le développement des compétences des artistes et des travailleurs culturels en danse s'est poursuivi, et ses actions se sont diversifiées grâce au Modèle de coordination de la formation continue en culture du Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) en 2001.



### 3. TERMINOLOGIE

#### **Compétence**

Ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes qui permettent à un individu d'accomplir un acte professionnel ou une tâche conformément à une norme ou à toute autre exigence prédéterminée.

#### **Développement professionnel**

Toute action de formation qui vise à maintenir ou à accroître les compétences professionnelles d'un travailleur autonome ou salarié ou d'un groupe de travailleurs autonomes ou salariés par des moyens tels que la lecture, le mentorat, les stages, les classes, etc.

#### **Formation continue**

Processus permanent alliant l'apprentissage (acquisition de compétences de base), la mise à jour des connaissances (maintien) et le perfectionnement (maîtrise).

#### **Formation**

Période au cours de laquelle une personne acquiert un ensemble de connaissances ou d'habiletés.

#### **Formation initiale**

La formation initiale conduit à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Elle est offerte par un établissement d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire et est toujours sanctionnée par un diplôme.

#### **Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ou loi sur les compétences**

La loi sur les compétences a pour objet d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre afin de favoriser l'emploi, l'adaptation et l'insertion en emploi, de même que la mobilité des travailleurs et des travailleuses. Cette loi stipule que tout employeur, dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède le montant fixé par règlement du gouvernement, est tenu de participer pour cette année au développement des compétences de la main-d'œuvre en consacrant à des dépenses de formation admissibles un montant représentant au moins 1 % de sa masse salariale.

#### **Perfectionnement**

Toute activité d'apprentissage qui, par l'acquisition de connaissances ou le développement d'habiletés, vise à rendre une personne plus apte à accomplir des tâches spécifiques au terme d'une formation initiale.

#### **Professionnel**

Toute personne – artiste ou travailleur culturel – reconnue par ses pairs, qui exerce une activité dans un domaine artistique à des fins professionnelles, c'est-à-dire dans le but d'en tirer un revenu.

#### **Travailleur culturel**

Toute personne qui occupe un emploi au sein d'un organisme culturel, à titre de salarié ou de pigiste.



#### 4. VISION DU RQD EN DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

En matière de développement des ressources humaines, le RQD se voit comme un partenaire qui informe, anime et soutient le secteur québécois de la danse professionnelle pour :

- Développer les compétences des artistes et des travailleurs culturels
- Sensibiliser les organismes à l'importance d'investir dans le développement et la consolidation des compétences essentielles au bon fonctionnement des organismes

Pour concrétiser cette vision, le RQD s'engage dans la mesure de ses moyens et conformément à sa mission à :

- Promouvoir l'importance de la formation continue auprès des artistes, des travailleurs culturels et des organismes du secteur
- Suivre l'évolution des besoins de formation continue dans le secteur de la danse professionnelle au Québec afin d'adapter l'offre de formation du RQD aux besoins réels du secteur
- Assurer la représentation des besoins de développement de la main-d'œuvre du secteur de la danse professionnelle auprès des instances responsables de l'emploi et de la formation, et, plus particulièrement, auprès du Conseil québécois des ressources humaines en culture et d'Emploi-Québec
- Favoriser la concertation entre les partenaires impliqués dans le développement de la main-d'œuvre, les organismes du secteur et les travailleurs autonomes :
  - Par l'identification de besoins communs de formation continue;
  - Par la conception d'une offre de formation répondant aux besoins prioritaires du milieu.
- Fournir une offre de formation adaptée à l'évolution des métiers de la danse
- Travailler à rendre accessible la formation continue en région
- Créer des occasions d'échanges, de partage et de mise en commun des expertises
- Faire bénéficier le secteur de son expertise et soutenir les organismes de danse dans la réalisation de projets structurants en formation continue

#### 5. OBJECTIFS DE LA FORMATION CONTINUE

Le RQD poursuit les objectifs suivants en matière de formation continue :

- Répondre aux besoins de perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels
- Soutenir l'insertion professionnelle des artistes de la relève dans le milieu professionnel
- Favoriser la formation, l'intégration et la rétention des travailleurs culturels dans les organismes de danse
- Accompagner les artistes et les travailleurs culturels dans leur cheminement de carrière (insertion, transition, réinsertion)
- Aider les organismes à relever les défis de développement et de consolidation des compétences de leurs ressources humaines
- Fournir une offre de formation continue adaptée à l'évolution des métiers de la danse



## 6. CLIENTÈLES VISÉES

Les interventions du RQD en formation continue ciblent :

- Les artistes en danse, en début, milieu ou fin de carrière, qu'ils soient travailleurs autonomes ou salariés
- Les travailleurs culturels, incluant les enseignants, qui œuvrent à titre de pigistes ou de salariés en danse
- Les organismes en danse qui doivent investir dans le développement des compétences pour assurer au secteur une main-d'œuvre qualifiée

## 7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX INTERVENANTS DU SECTEUR

### L'individu, artiste ou travailleur culturel

L'individu est le premier responsable de sa formation continue.

- Il est engagé et proactif dans un processus de formation continue
- Il détermine ses besoins de formation continue et les transmet au RQD
- Il participe aux consultations visant à identifier les besoins prioritaires en formation continue
- Il se tient informé sur les activités de formation continue proposées

### Les organismes

Les organismes de danse interviennent en formation continue auprès des artistes et des travailleurs culturels à titre d'employeurs ou de partenaires.

- Ils reconnaissent l'importance stratégique du développement des compétences de leur personnel, de leurs membres ou de leur clientèle
- Ils participent aux travaux de consultation et de concertation initiés par le RQD visant à identifier les besoins de formation prioritaires du secteur
- Ils offrent des opportunités de perfectionnement à leur personnel, leurs membres ou leur clientèle
- Ils soutiennent les demandes de formation continue de leur personnel, de leurs membres ou de leur clientèle
- Ils facilitent l'accès à la formation continue de leur personnel, leurs membres ou leur clientèle
- Ils diffusent l'offre de formation continue du RQD à leur personnel, à leurs membres ou à leur clientèle

### Le Regroupement québécois de la danse

- Il suit l'évolution des tendances du secteur et des besoins de développement des compétences
- Il sensibilise les instances subventionnaires à la nécessité de soutenir des initiatives permettant de relever les défis et les enjeux de développement de la main-d'œuvre en danse
- Il mobilise le secteur de la danse professionnelle dans des stratégies de représentation visant à assurer une plus grande stabilité de la main-d'œuvre
- Il examine les nouvelles orientations à privilégier avec les partenaires du secteur



## Politique de formation continue

---

- Il développe une offre d'activités de formation continue
- Il collabore à la réalisation de projets structurants en développement et perfectionnement de la main-d'œuvre en danse
- Il fait la promotion de ses activités et diffuse dans le portail QuebecDanse.org l'information sur l'ensemble de l'offre de formation continue du secteur
- Il parraine des projets de formation continue déposés par les organismes membres ou affiliés

### Les conseils régionaux de la culture

Les conseils régionaux de la culture sont des partenaires en formation continue pour le développement des compétences des artistes et des travailleurs culturels établis à l'extérieur de Montréal.

- Ils travaillent en collaboration avec le RQD à l'identification des besoins de formation continue des artistes et des travailleurs culturels en danse
- Ils informent le RQD de leurs activités de formation continue qui s'adressent aux professionnels de la danse
- Ils diffusent à leurs membres l'information concernant les activités de formation du RQD offertes dans leur région dans la mesure de leurs moyens

## 8. DIFFUSION DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE

La *Politique de formation continue* du Regroupement québécois de la danse est du domaine public. Elle est accessible dans le portail QuebecDanse.org et à toute personne qui en fait la demande.

## 9. RÉVISION DE LA POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE

La *Politique de formation continue* fera l'objet d'une révision cinq ans après son entrée en vigueur.

## 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente *Politique* remplace la *Politique de formation continue 2005-2008* approuvée par le conseil d'administration le 8 avril 2005.

Les modifications à la présente *Politique de formation continue* entrent en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration, soit le 16 mai 2013.

## 11. DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Regroupement québécois de la danse

Téléphone : (514) 849-4003

Télécopieur : (514) 849-3288

Courriel : [info@quebecdanse.org](mailto:info@quebecdanse.org)

[www.quebecdanse.org](http://www.quebecdanse.org)